Image not found or type unknown

Propriétaire qui jète des affaires de son locataire

Par **Kankrelune**, le **24/04/2009** à **16:47**

Bonjour, j'ai un problème un peu particulier avec mon propriétaire et je ne sais pas trop, pour ne pas dire pas du tout, comment réagir c'est pourquoi j'en appel à votre aide pour avoir un avis...

Il y a deux ans j'ai emménagé dans un tout petit appartement (25m² avec mezzanine...), ma proprio a 2 appartements dans cet immeuble et dans la partie commune se trouve un grand placard, une sorte de cagibi. A l'époque de mon emménagement la proprio, du fait de la petitesse de mon appart, m'avait remis la clé du dit placard (ce dernier semble ne figurer ni sur mon bail ni sur celui de l'autre appartement) pour que je puisse y entreposer des affaires. 2 années passent et en 2 ans les locataires se succèdent dans l'autre appartement. il y a 15j/3 semaines un nouveau locataire (3eme depuis que j'habite les lieux) arrive dans l'autre appartement, jusque là rien d'extraordinaire. en début de semaine j'ai eu le plaisir de constater que le verrou du dit placard avait été forcé et son contenu vidé. prise de contacte avec ma proprio cette dernière m'explique qu'elle pensait que le contenu appartenait à un des anciens locataires... tout à été jeté... .. !

Voila je ne sais comment réagir. le problème c'est que pour moi ce n'est pas un gros préjudice financier mais par contre c'est un très gros préjudice moral. dans ce placard il y avait pour ainsi dire une partie de ma vie, tout un tas de chose que je ne pouvais mettre dans mon actuel appartement. mes albums photos avec mes photos d'enfances de famille, des livres, des cours, des vidéos et j'en passe (3 gros cartons plein + 1 ou 2 autres cartons avec des objet de valeur moindre) divers chose pour la plupart sans valeur pécuniaire mais pour lesquels j'avais quand même un certain attachement. j'avais des pièces d'archéologie datant de l'époque mérovingienne (poterie et ossement) et tout un tas de petits trucs comme ça qui avaient une valeur sentimentale importante. le problème c'est que d'une part je n'ai rien pour prouver ce qu'il y avait exactement dans les cartons (par ex pour les pièces d'archéo les certificats étaient dans les cartons avec les dites pièces) et que comme dit plus haut le préjudice est plus morale que pécunier.

Que me conseillez vous de faire... recour pénal ? médiation ? comment estimer le préjudice, etc... sachant que la proprio est plutôt de bonne fois vis à vis de son erreur elle même le reconnait elle a été à coté de ses pompe mais je ne peux pas non plus rien dire.

Merci d'avance.

Cdlt

Par **jeetendra**, le **24/04/2009** à **18:43**

bonsoir, [fluo]sur quelle base juridique[/fluo] voulez vous poursuivre votre propriétaire qui a [fluo]gracieusement[/fluo] mise à votre disposition un placard, donc à titre gratuit, d'autant plus qu'avec le temps elle ne doit plus se rappeler, cordialement

Par **Kankrelune**, le **25/04/2009** à **13:39**

Bonjour, merci pour votre réponse...

Comme je le disais je suis un peu totalement perdu vis à vis de cette histoire... je ne veux pas obligatoirement poursuivre ma propriétaire je veux juste régler au mieux cette histoire... l'idée n'est pas d'essayer d'enfoncer ma proprio en allant au tribunal et en faisant tout un foin... je ne suis pas partisan de ce genre de méthode, les tribunaux on surement mieux à faire et comme je l'ai dis ma proprio est de bonne fois et reconnait sa bourde mais je ne peux pas non plus ne rien dire alors qu'elle vient de jeter "une partie de ma vie"... non ? qu'est ce que vous feriez vous ?

Voila je ne sais pas du tout... s'il est préférable de passer par des poursuites je le ferais, s'il faut passer par un médiateur ou autre... je n'ai jamais eu à poursuivre quelqu'un, n'ai jamais rencontré ce genre de situation je ne sais pas comment fonctionne la loi pour ce genre de chose et comme en plus j'ai énormément de mal à estimer le préjudice c'est pas facile de savoir comment réagir... pour moi ces cartons valaient autant 1 euro que 10 millions si vous voyez ce que je veux dire... lol...

Voila voila, j'espère que ma réponse n'est pas trop embrouillée et surtout que ça répond à votre question... .. .

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés